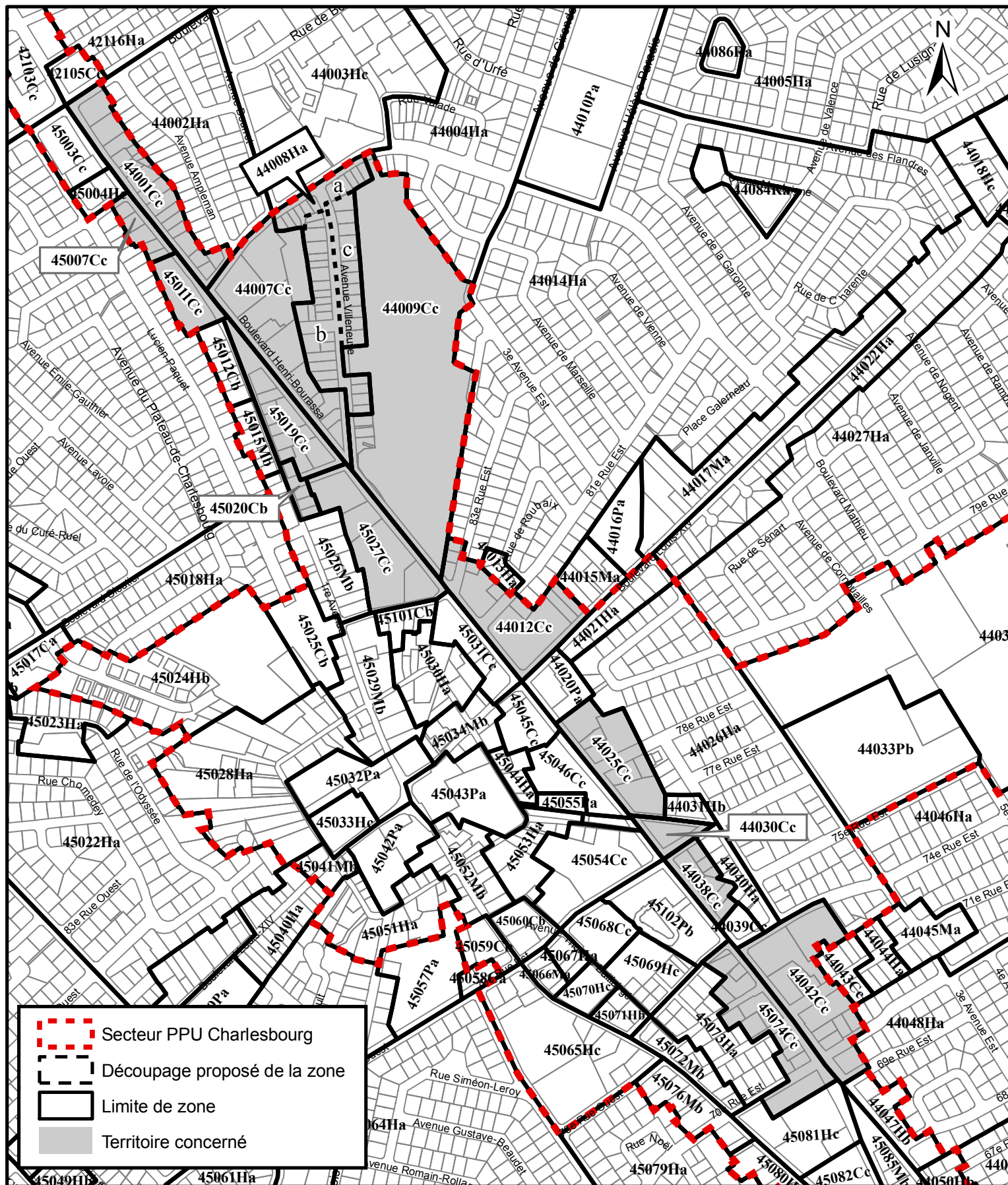




SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE INSTAURANT DES RÈGLES PARTICULIÈRES
D'URBANISME POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE D'APPLICATION DU
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR CENTRE DE CHARLESBOURG

Date du plan : 2014-02-19

Règlement : R.V.Q.2185

Préparé par : M.G.

Échelle : 1:8 000